

21170 Département de la Côte d'Or

Nombre de membres : 13 En exercice : 13 Qui ont délibéré : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 26 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le 26 avril à vingt-heures, les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Présidente du Centre Communal d'Action Social de la commune de SAINT-USAGE.

<u>Présents</u>: Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, BARITHEL Christiane, BRACONNIER Luce, DENAIN Magalie et LORAUD Nelly

Procurations:

Absent(s)-excusé(s): Mesdames CARTIER Marie-

Laure, CLEMENT Anita,

Absent(s)-non excusé(s): Madame AGUIAR Laure,

MARTZLOFF Laetitia,

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame LABELLE Aurélie, <u>Président de séance</u> : Madame Valérie HOSTALIER

<u>Objet de la délibération</u> : N° 2023_006 – Mise en place de la Carte Avantage Jeune (édition de Dijon Métropole) pour les jeunes du villages âgés de 12 à 25 ans CCAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté du CCAS de Saint-Usage de proposer un dispositif d'action social à la jeunesse de la commune,

Considérant que la Carte Avantages Jeunes est un dispositif mis en place initialement par l'ancienne Région Franche-Comté et la Banque Populaire à destination des jeunes Franc-Comtois depuis de nombreuses années. Ce dispositif a été étendu à la partie Bourguignonne en 2016. Les modalités d'accès à la carte sont gérées par le bureau Information Jeunesse de la Région.;

Considérant que l'objectif de cette carte est de faciliter l'accès des jeunes Bourguignons-Francs-Comtois (de 0 à 30 ans) aux modes d'expression qu'ils aiment tout en les incitant à en découvrir d'autres, moins familiers pour eux : patrimoine, musique classique, théâtre, cinéma art et essai, lecture. Neuf éditions de la carte existent (Dijon Métropole, Jura, Yonne, Nièvre, Saône et Loire, Haute Saône, Besançon Haut-Doubs, Nord Franche-Comté et territoire de Belfort) ;

Ce dispositif offre environ 3 200 bons plans sur l'ensemble de la région aux jeunes ainsi qu'un bon d'achat de 6€ dans les librairies partenaire, une inscription gratuite dans les bibliothèques partenaires, deux journées culturelles dans le Château de Guedelon (58) et la citadelle de Besançon (25) ainsi que des réductions et de la gratuité sur les réseaux TER et MOBIGO géré par le Conseil Régional;

Considérant la commune se propose d'offrir pour cette première édition sur la commune aux jeunes habitants de Saint-Usage âgés entre 12 et 25 ans uniquement. La carte est facturée 9 € à la commune. 75 cartes sont proposées à l'achat ce qui correspond à 45 % de la tranche d'âge (moyenne des jeunes qui viennent chercher la carte dans d'autres communes) pour un coût de 675 €. Les jeunes de la commune éligibles devront se présenter spontanément au secrétariat avec une carte d'identité et un justificatif de domicile à partir du 01 septembre 2023 et jusqu'à juin 2024. De la publicité sera faite sur le Facebook de la commune et sur Panneau Pocket.

La carte Avantages Jeunes est également vendue par le réseau Information jeunesse de la Région à Dijon ou en ligne au prix de $9 \in$ pour les jeunes non éligibles.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS décide

Article 1 : d'approuver la mise en place de la Carte Avantages Jeunes pour les jeunes de Saint-Usage

Article 2 : d'approuver le dispositif et les modalités de mise en place proposées. Les modalités pourront faire l'objet d'une modification lors de la campagne suivante :

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	9	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

La Présidente du CCAS

en Mairie de SAINT-USAGE

Valérie HOSTALIER